

LEGENDE

..... Limite de zone

ZONE URBAINE

U Zone urbaine mixte

ZONES A URBANISER

AU Zone à urbaniser stricte

AUa Zone à urbaniser immédiatement constructible

ZONE AGRICOLE

A Zone agricole

ZONES NATURELLES

N Zone naturelle

Ne Zone de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation économique

NP et NPa Zone naturelle de protection des espaces identifiés au titre de l'article 12 de la loi Grenelle II

AUTRES ELEMENTS

Espace boisé classé

Marges de recul :
A : Marge de recul habitations
B : Marge de recul autre qu'habitations

Limitation des accès

Portes d'agglomération

Élément remarquable du patrimoine identifié au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme

Commune de
SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU
 Département de la Loire

PLU

Plan Local d'Urbanisme

4.1 PLAN DE ZONAGE
 1/5000

Approuvé le 29 janvier 2012

Approuvé le

APTITUDES AMENAGEMENT

Approuvé le 11 mai 2010
 Agence de l'Urbanisme de la Loire
 10 rue de la République - 42000 Saint-Hilaire-Sous-Charlieu
 Tél : 04 77 70 33 57
 www.agence-urbanisme-42.fr

